

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : Nitric acid  
FDS-nombre : 000000021241  
Type de produit : Mélange  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Téléfax : (49) 5137-999 123  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides comburants Catégorie 3

## Nitric acid

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation

H331 Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée Catégorie 1A

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331

Toxique par inhalation.

EUH071

Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P234

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280

Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

P284

Porter un équipement de protection respiratoire.

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

## Nitric acid

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

P308 + P313

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : acide nitrique  
doivent être listés sur  
l'étiquette

### 2.3. Autres dangers

Risque de lésions graves des poumons (par inhalation). Le produit colore la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement REACH<br>No.-CE | Classification<br>1272/2008   | Concentration         | Remarques |
|----------------|--|---|-----------------------|-----------|
| acide nitrique | 7697-37-2<br>007-004-00-1<br>01-2119487297-23<br>231-714-2         | Ox. Liq. 2; H272<br>Acute Tox. 3; H331<br>Skin Corr. 1A; H314<br>EUH071 | >= 65 % - <= 100<br>% | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

*Inhalation:*

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec les yeux:*

Protéger l'oeil intact. Baignez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières et en restant éloigné des globes oculaires pendant l'irrigation. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

donnée non disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Les dommages à la santé peuvent être retardés. Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Carbonate de sodium sec  
Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques à cause de la formation des produits corrosifs et toxiques en cas de combustion ou de décomposition

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
En cas d'incendie, le produit entretient la combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Eviter la peau sans protection  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

## Nitric acid

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

Diluer avec une grande quantité d'eau.  
Appliquer des moyens de neutralisation chimique.  
Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s):  
chaux  
Ne jamais neutraliser avec les produits suivant:  
carbonate de soude  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.  
Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### *Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### *Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Tenir à l'écart des matières combustibles. Le produit lui-même ne brûle pas.

#### *Mesures d'hygiène:*

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### *Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### *Précautions pour le stockage en commun:*

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

aucune donnée supplémentaire est disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

*Limites d'exposition professionnelle*

| Composants     | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition     | Facteur de dépassement | Remarques                |
|----------------|------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------|
| acide nitrique | EU ELV<br>STEL   | 2,6 mg/m <sup>3</sup><br>1 ppm |                        | Indicatif                |
| acide nitrique | INRS (FR)<br>VLE | 2,6 mg/m <sup>3</sup><br>1 ppm |                        | Indicative réglementaire |

STEL - Valeur limite à courte terme

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

**Valeurs DNEL/PNEC**

| Composant      | Utilisation finale/ incidence              | Durée d'exposition | Valeur                 | Voies d'exposition | Remarques |
|----------------|--|--------------------|------------------------|--------------------|-----------|
| acide nitrique | Travailleurs / Long terme - effets locaux  |                    | 1,3 mg/m <sup>3</sup>  | Inhalation         |           |
| acide nitrique | Travailleurs / Aigu - effets locaux        |                    | 2,6 mg/m <sup>3</sup>  | Inhalation         |           |
| acide nitrique | Consommateurs / Long terme - effets locaux |                    | 0,65 mg/m <sup>3</sup> | Inhalation         |           |
| acide nitrique | Consommateurs / Aigu - effets locaux       |                    | 1,3 mg/m <sup>3</sup>  | Inhalation         |           |

Des données sur PNEC ne sont pas disponibles.

## Nitric acid

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
revêtement du sol résistant aux acides  
Lance incendie

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: Viton (R)  
délai de rupture: > 60 min  
Épaisseur du gant: 0,7 mm  
Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques



**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Forme                             | : | liquide                                    |
| Couleur                           | : | incolore                                   |
| Odeur                             | : | faible                                     |
| poids moléculaire                 | : | 63,01 g/mol                                |
| Point/intervalle de fusion        | : | -31 °C                                     |
| Point/intervalle d'ébullition     | : | 122 °C<br>à 1.013 hPa                      |
| Point d'éclair                    | : | Non applicable                             |
| Inflammabilité (solide, gaz)      | : | Non applicable                             |
| Température d'inflammation        | : | Non applicable                             |
| Température d'auto-inflammabilité | : | n'est pas auto-inflammable                 |
| Limite d'explosivité, inférieure  | : | Non applicable                             |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : | Non applicable                             |
| Pression de vapeur                | : | 50 hPa<br>à 50 °C                          |
| Densité                           | : | 1,400 - 1,480 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C |
| Masse volumique apparente         | : | Non applicable                             |
| pH                                | : | acide                                      |
| Hydrosolubilité                   | : | complètement miscible                      |
| Coefficient de partage: n-        | : | donnée non disponible                      |

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

octanol/eau

**9.2 Autres informations**

aucune donnée supplémentaire est disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Stable dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition en utilisation conforme.  
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.  
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Tenir à l'écart des agents réducteurs.  
Protéger de l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

En tant qu'agent oxydant, attaque les matières organiques telles que bois, papier, matières grasses.  
Corrosif(ve) au contact avec des métaux  
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.  
Réagit au contact des substances organiques.  
Matières inflammables  
Incompatible avec des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxydes d'azote (NOx)

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

*Toxicité aiguë par voie orale:*  
donnée non disponible

## Nitric acid

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

donnée non disponible

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: 4,08 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Méthode de calcul

*Irritation de la peau:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Irritation des yeux:*

donnée non disponible

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité à dose répétée:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Cancérogénicité:*

Note: donnée non disponible

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

*Autres informations:*

Risque de lésions graves des poumons (par inhalation).

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*

donnée non disponible

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

*Biodégradabilité:*

Non applicable Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non applicable

**12.6. Autres effets néfastes**

La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:  
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADR/RID**

UN Numéro : 2031

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

Description des marchandises : ACIDE NITRIQUE  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : CO1  
Numéro d'identification du danger : 85  
Étiquettes ADR/RID : 8 (5.1)  
Dangereux pour l'environnement : non

**IATA**

UN Numéro : 2031  
Description des marchandises : Nitric acid  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 8 (5.1)

**IMDG**

UN Numéro : 2031  
Description des marchandises : NITRIC ACID  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 8 (5.1)  
No EMS Numéro : F-A, S-Q  
Polluant marin : non  
IMDG Code segregation group 1 – ACIDS,

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Centre de contrôle de poison**

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | n'est disponible             |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |

| Pays          | Numéro de téléphone         |
|---------------|-----------------------------|
| Lettonie      | +37167042473                |
| Liechtenstein | n'est disponible            |
| Lituanie      | +370532362052               |
| Luxembourg    | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta         | n'est disponible            |
| Pays-Bas      | 030-2748888                 |
| Norvège       | 22591300                    |

**Nitric acid**

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| Estonie            | 16662; (+372)6269390   |
| Finlande           | 9471977                |
| France             | +33(0)145425959        |
| Grèce              | n'est disponible       |
| Hongrie            | (+36-80)201-199        |
| Islande            | 5432222                |
| Irlande            | +353(1)8092166         |
| Italie             | n'est disponible       |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240     |
|                    | Bonn : 0228/19240      |
|                    | Erfurt : 0361/730730   |
|                    | Fribourg : 0761/19240  |
|                    | Göttingen : 0551/19240 |
|                    | Homburg : 06841/19240  |
|                    | Mainz : 06131/19240    |
| Munich : 089/19240 |                        |

|                  |   |
|------------------|---|
| Pologne          | n'est disponible                            |
| Portugal         | 808250143                                   |
| Roumanie         | n'est disponible                            |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | n'est disponible                            |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Royaume Uni      | n'est disponible                            |

**Autres informations relatives au stockage**

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Nitric acid

30709-2.5L

Version 2.0

Date de révision  
02.02.2018

Remplace 1

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

|                |   |        |   |
|----------------|---|--------|---|
| acide nitrique | : | H272   | Peut aggraver un incendie; comburant.                             |
|                |   | H314   | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
|                |   | H331   | Toxique par inhalation.   |
|                |   | EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires.                            |

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.